



**Compte rendu du Conseil d'Administration
de l'Association TGV Grand Centre Auvergne
du 11 juillet 2014**

Etaient présents ou représentés :

Rémy POINTEREAU, Sénateur du Cher, Conseiller Général, Président de l'Association ; **Nicolas FORISSIER**, Maire de la Châtre, et Secrétaire de l'Association TGV Grand Centre Auvergne ; **Bernard BARRAUX**, Sénateur-maire honoraire de l'Allier, Trésorier de l'Association ; **le Conseil Régional du Centre**, représenté par Jean-Michel BODIN, Vice-président aux transports ; **le Conseil Régional de Bourgogne** représenté par Denis GAMARD, Directeur des Transports ; **le Conseil Régional d'Auvergne**, représenté par Benoit JAMES, Chargé de Mission ; **Jean-Pierre SAULNIER**, Président du Conseil Général du Cher ; **le Conseil Général de la Nièvre**, représenté par Bernard MARTIN, Vice-président ; **le Conseil Général du Loiret**, représentés par Claude CLAVIER, Directeur Général à l'Aménagement du territoire et Pascal GUDIN, Conseiller Général ; **le Conseil Général de l'Allier**, représenté par Olivier PRADEILLES, Chef de service ; **Marianne DUBOIS**, Députée du Loiret ; **Pascal BLANC**, Maire de Bourges et Président de l'Agglomération de Bourges Plus ; **l'Agglomération d'Orléans Val de Loire** représenté par Joël CORJON, Directeur Transports ; **l'Agglomération de Montluçon**, représentée par Jean-Jacques KEGELART, Vice-président ; **la Ville et Grand Roanne Agglomération**, représentées par Nicolas REVERET, Chef de Cabinet ; **MOULINS Communauté**, représentée par Christian PLACE, délégué communautaire ; **la Communauté d'Agglomération Castelroussine**, représentée par Xavier ELBAZ, Collaborateur de Cabinet ; **la Ville de Nevers** représentée par Yolande FREMONT, Maire adjointe à la mobilité ; **la Ville de Vierzon**, représentée par Fabrice TRIPEAU, Conseiller aux Transports ; **l'Agglomération de Nevers** représentée par Michel MONET, Vice-président ; **le CESER de la Région Centre** représenté par Jean-Louis CORVAISIER, Vice-président ; **Nicolas CHILOFF**, Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Centre ; **la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Auvergne**, représentée par Bernard DERNE, Vice-président ; **Alain BRUNAUD**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher ; **la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre**, représentée par Gilbert GUIGNARD Vice-président ; **Charles-Antoine de VIBRAYE**, Président du Conseil de Développement du Pays des Châteaux ; **Thierry VINÇON**, Maire de Saint-Amand-Montrond ; **Jean-Claude SANDRIER**, Président de la Communautés de Communes Vierzon-Sologne-Berry ; **la Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon**, représentée par son Président Rémy POINTEREAU ; **Philippe BENSAC**, Président de l'Association Bourges TGV ; **Docteur Dominique ENGALENC**, représentant le collège des adhérents particuliers ; **Jean-Jacques HENRY**, Chargé de mission de l'Association TGV-GCA ; **Didier ROBLES**, Chef du projet de POCL – RFF ; **Anne-Sophie DEMOLINS**, chargée des relations avec les élus – projet POCL – RFF ; **Laurence RENIER**, Assistante Parlementaire représentant Yves FROMION, Député du Cher ; **Mathilde NATTER**, Viticultrice ; **Henry PAIN**, Conseiller Général du Cher ; **Annie LALLIER**, Conseillère Générale du Cher ; **Bernard JACQUEMAIN**, Maire d'Osmoy ; **Joël DRAULT**, Maire de Montigny ; **Jérémy BOUQUET**, Chargé de mission au SGAR, représentant Michel FUZEAU, Préfet Coordinateur, Préfet de Région Auvergne ; **Ghyslaine PAVLOVIC**, chargée des affaires économiques, représentant la Préfète du Cher Marie-Christine DOKHELAR,

Ont donné pouvoir : Brice HORTEFEUX, Député Européen ; l'Association TGV Berry Limousin Pyrénées ; Jean-François MAYET, Sénateur de l'Indre ; la Ville d'Orléans ; la Ville de Vichy ; la Ville de Chamalières ; la CGPME du Cher ; la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moulins/Vichy ; Jean-Pierre BRENAS, Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand

Le Conseil d'Administration s'est ouvert à 14h, sous la présidence de Rémy POINTEREAU Sénateur du Cher.

Rémy POINTEREAU remercie tout d'abord Jean-Pierre SAULNIER, Président du Conseil Général d'accueillir l'association pour la tenue de son Conseil d'Administration dans la salle des délibérations. Il précise que la réunion est ouverte aux Conseillers Généraux sur invitation commune du Conseil Général et de l'association, à partir de 15h après qu'elle ait traité les points statutaires de la réunion.

Le Président rappelle les dates des dernières rencontres qui sont : l'Assemblée Générale du 4 octobre 2013 à Clermont-Ferrand et le Conseil d'Administration du 4 juillet 2013 après le rapport de la Commission Mobilité 21.

Il donne ensuite la parole à Jean-Pierre SAULNIER puis à Pascal BLANC pour leur mot d'accueil.

Jean-Pierre SAULNIER souhaite la bienvenue à tous et remercie Rémy POINTEREAU d'avoir organisé conjointement la réunion au sein du Conseil Général.

Pascal BLANC remercie également les participants d'être présents et félicite Rémy POINTEREAU qui a su faire émerger un consensus autour du scénario OUEST, au sein de l'association. Il confirme également son attachement au projet de LGV pour l'ensemble des territoires concernés.

Rémy POINTEREAU présente ensuite l'ordre du jour qui comporte l'examen des points suivants :

1/ l'approbation du compte rendu du CA du 4 juillet 2013,

2/ la présentation des comptes 2013 et budget 2014,

3/ les modifications de la composition du Bureau et du Conseil d'Administration (depuis mars 2014)

4/ une présentation des actions de l'association depuis le dernier Conseil d'administration, par Nicolas FORISSIER, Maire de la Châtre, Secrétaire de l'Association, avec un point sur la modernisation et l'électrification de la ligne SNCF Bourges / St-Amand-Montrond / Montluçon (création du 1^{er} Comité d'actions pour la ligne, demande d'inscription aux CPER 2014-2020, chiffrage des travaux indiqué par RFF).

5/ une synthèse de la réunion du 1^{er} Juillet 2014 concernant la mise en place de l'observatoire de la saturation, présentée par Jean-Jacques HENRY, chargé de mission de l'Association.

6/ un état d'avancement du projet POCL, présenté par Didier ROBLES, Directeur RFF du Projet POCL, avec restitution de la concertation et situation des études complémentaires, synthèse de la réunion de pré-bilan du 8 juillet 2014,

7/ des propositions d'actions pour déterminer le choix du scénario final cet automne

8/ une clôture de réunion sur les questions diverses (nouveau CA et AG fin novembre-début décembre 2014)

1/ Approbation du compte rendu du CA du 4 juillet 2013.

Tout d'abord, le Président Rémy POINTEREAU demande au Conseil d'Administration si un membre a des remarques à présenter suite à la lecture du compte rendu du CA précédent.

Aucune abstention ni objection n'étant formulée, le compte rendu du CA du 4 juillet 2013 est approuvé.

Le Président invite ensuite les membres à prendre connaissance des comptes de l'Association.

2/ Présentation des comptes 2013 et du budget 2014.

Tout d'abord, le trésorier de l'Association **Bernard BARRAUX** présente le bilan des comptes de l'exercice 2013.

a. Résultat de l'exercice 2013

RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
Total des adhésions	50 130,00 €	Chargé de mission	25 399,32 €
Participation SNCF	57 000,00 €	Secrétariat	32 181,56 €
Produits financiers	798,28 €	Honoraires comptables	1 400,00 €
		Honoraires sociaux	831,22 €
		Cotisations sociales	12 964,37 €
		Loyer	3 901,38 €
		Charges locatives	687,95 €
		Fournitures de bureau	7 264,51 €
		Maintenance informatique	449,00 €
		Frais de timbres et téléphone	4 022,46 €
		EDF	165,38 €
		Frais de banque	41,89 €
		Assurance	401,80 €
		Campagne communication	14 258,93 €
		Frais divers (notes de frais, entretien du bureau,...)	1 826,78 €
		Impôts et taxes	1 027,41 €
		Dotations aux amortissements	903,14 €
		Résultat excédentaire	201,18 €
TOTAL DES RECETTES	107 928,28 €	TOTAL DES DEPENSES	107 928,28 €

Il explique que :

1/ Les recettes proviennent essentiellement des cotisations des adhérents pour un montant de 50 130 € (pour rappel en 2012 : 33 321,20 €) et de la subvention accordée par la SNCF équivalente à 2013 d'un montant de 57 000 euros.

2/ Les dépenses principales sont celles des salaires du chargé de mission à hauteur de 25 399,32 € (pour rappel en 2012 s'élevait à 19 874,68 €) et celles des salaires du secrétariat à

hauteur de 32 181,56 € quasi équivalente à 2012. Les charges sociales s'élèvent à 12 964,37€ à comparer aux charges de 2012 qui s'élevaient à 13 595,89 €, euros.

Ensuite, il indique que les dépenses suivantes indiquées sur le tableau sont liées aux frais de bureau (ramettes, impression, enveloppes), ainsi qu'aux frais de timbres occasionnés par l'organisation des assemblées générales et l'envoi de documents divers aux adhérents et aux frais divers liés aux réunions (participation à la location de salle et aux apéritifs, prise en charge des frais de certains intervenants).

Enfin, il précise que les frais occasionnés lors de la campagne de communication d'un montant de 14 258,93 € incluent la participation de l'association pour un montant de 5 000€. Toutes les collectivités ont participé à cette grande campagne et la différence comptable provient de la participation de certaines collectivités ayant effectué leur versement à l'association plutôt qu'au prestataire : le groupe de presse CENTRE France. L'association s'est chargée de les restituer directement au prestataire.

Le résultat est excédentaire de **201,18 €** et le trésorier en conclut que le bilan est parfaitement équilibré. Il propose d'affecter l'excédent au fonds de réserve.

Rémy POINTEREAU demande à l'assemblée de se prononcer sur la gestion de l'exercice 2013.

Aucune question ni objection, ni abstention n'intervenant, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

b. Budget prévisionnel pour l'année 2014.

Bernard BARRAUX présente ensuite le budget prévisionnel pour l'année 2014 :

RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
Cotisations des adhérents	30 000,00 €	Chargé de mission	25 500,00 €
Participation SNCF	57 000,00 €	Secrétariat	32 500,00 €
Don comité pour les liaisons routière autoroutières reliant les autoroutes A5 et A26 de Troyes à Bourges en direction du Centre de la France	15 000,00 €	Honoraires comptables	1 425,00 €
		Honoraires sociaux	900,00 €
		Cotisations sociales	13 500,00 €
		Loyer	4 500,00 €
		Fournitures de bureau	5 000,00 €
		Frais d'imprimerie	2 500,00 €
		Maintenance informatique	500,00 €
		Frais de timbres, téléphone et internet	4 500,00 €
		Communication, organisation de réunions	5 700,00 €
		EDF	200,00 €
		Frais de banque	45,00 €

		Assurance	430,00 €
		Impôts et taxe	1 300,00 €
		Frais divers (notes de frais, entretien bureau,...)	3 500,00 €
TOTAL DES RECETTES	102 000,00 €	TOTAL DES DEPENSES	102 000,00 €

Il résume en précisant que le projet de budget 2014 repose essentiellement sur les mêmes valeurs et les mêmes provisions grâce aux dons du Comité de liaisons routières autoroutières Bourges/Auxerre/Troyes qui viendra compenser la baisse du montant des adhésions. Ce budget se présente donc en équilibre.

Le Président donne quelques précisions sur le don effectué et remercie le Comité pour les liaisons routière autoroutières d'en avoir fait bénéficier l'association.

Mis aux voix par le Président, le projet de budget est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie le trésorier pour la présentation des comptes 2013 et du budget 2014 et en profite pour remercier la SNCF, toutes les collectivités, et tous les adhérents qui permettent à l'association de réaliser toutes ces actions en faveur du projet.

Il propose alors d'aborder le point suivant de l'ordre du jour.

3/ La composition du Bureau et du Conseil d'Administration (depuis mars 2014)

Le Président rappelle la proposition, approuvée en AG du 4 octobre 2013, de prolonger le mandat des membres du Conseil d'Administration et du Bureau jusqu'au deuxième semestre 2014.

Il précise ensuite les changements liés aux élections municipales de mars 2014, et présente les nouveaux représentants des collectivités :

Pour la Ville de Clermont Ferrand : Olivier BIANCHI

Pour la Ville de Bourges : Pascal BLANC

Pour la Communauté d'agglomération de Nevers : Denis THURIOT

Pour la Communauté d'agglomération castelroussine : Gil AVEROUS

Pour la Communauté d'agglomération de Bourges Plus : Pascal BLANC

Le Président demande aux membres d'approuver les nouveaux représentants des collectivités qui siègent temporairement par conséquent au Conseil d'Administration et au Bureau jusqu'au prochain renouvellement à l'automne 2014.

Le Président déclare ensuite que le dépôt des candidatures est ouvert pour les prochains mandats au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour la période de Novembre 2014 à Novembre 2017. Il précise que les candidatures sont à transmettre par écrit à l'Association à partir du mois de septembre 2014.

Il rappelle que Conseil d'Administration se compose de 3 collèges : les collectivités et acteurs socio-économiques, les élus, et les particuliers et associations et que le nouveau Conseil

d'administration élira cet automne les membres du Bureau lors d'une réunion qui précédera l'Assemblée Générale annuelle.

Il précise que l'Assemblée Générale se tiendra en fin d'année certainement à Orléans et qu'elle enterrinera par vote la composition du nouveau Conseil et du nouveau Bureau.

Il propose alors d'aborder le point suivant à l'ordre du jour et demande à Nicolas FORISSIER, Maire de la Châtre et secrétaire de l'association de présenter les actions de l'association depuis le dernier Conseil d'Administration.

4/ Présentation des actions de l'association depuis le dernier Conseil d'administration.

Nicolas FORISSIER présente un bref historique des actions de l'association qui se décompose en deux points :

- la modernisation et l'électrification de la ligne Bourges/St-Amand-Montrond/Montluçon
- le projet POCL

Concernant le 1^{er} point, il rappelle que l'association TGV GCA, dans le cadre du projet POCL, demande depuis plusieurs années que soient réalisés des travaux de modernisation et d'électrification des voies de la ligne Bourges/Saint-Amand-Montrond/Montluçon, préalable et indispensable à l'arrivée de la LGV POCL.

Concernant la modernisation et l'électrification de cette ligne, il cite les 3 grandes actions menées :

- la création du 1^{er} Comité d'actions pour la ligne,
- la demande d'inscription aux CPER 2014-2020
- le chiffrage des travaux indiqué par RFF,

Pour ce qui est de la création du 1^{er} Comité d'actions pour la ligne, il précise qu'en :

Jun 2013 : suite au rapport de la Commission Mobilité 21, préconisant de reporter la LGV POCL après 2030, et en attendant des avancées dans le projet POCL, l'Association décide de se concentrer sur l'amélioration du réseau existant complémentaire et préparatoire à l'arrivée de la LGV POCL, et notamment la ligne Bourges/Saint-Amand-Montrond/Montluçon.

Octobre 2013 :

Afin de préparer la création du 1^{er} comité, l'Association a envoyé une proposition de délibération aux collectivités concernées par la ligne pour que soit prise en compte dans les prochains CPER, la réalisation de travaux de modernisation et d'électrification de la ligne.

Il indique que les retours se comptent comme suit : 66 délibérations sur 161 collectivités sollicitées dans le Cher, et 34 délibérations sur 95 collectivités sollicitées dans l'Allier.

En Décembre 2013 : lors de la tenue du 1^{er} Comité en faveur de la modernisation et l'électrification de la ligne Bourges/Saint-Amand-Montrond/Montluçon, une motion est votée à l'unanimité par les participants demandant :

- la pérennisation de la qualification de la ligne Bourges/Saint-Amand-Montrond/Montluçon comme ligne classée Trains d'Équilibre du Territoire (terme de la convention AOT au 31/12/2014) qui lui garantira de bénéficier des nouvelles rames bi-mode (électrique-diesel) à court terme.
- l'inscription des travaux de modernisation et d'électrification la ligne Bourges/Saint-Amand-Montrond/Montluçon dans les prochains CPER 2014-2020

La motion, votée lors de ce 1^{er} Comité, a été envoyée au Président de la République, aux membres du Gouvernement, aux Préfets et Présidents de Régions et de Départements concernés, ainsi qu'aux responsables des infrastructures.

Enfin, concernant le montant des travaux, et afin de compléter la demande de prise en compte de la ligne dans les CPER, en Février 2014, une rencontre a été organisée avec RFF qui fournit alors une indication chiffrée des travaux évalués :

- pour les études visant à améliorer les performances de la ligne (fluidité des circulations, vitesse) à environ 0,5 millions d'euros.
- Auxquels s'ajoute la nécessité d'investir environ 5 millions d'euros pour améliorer les performances de la ligne à court terme (travaux sur signalisations et amélioration des voies)

Concernant le 2nd point relatif aux actions de l'association dans le cadre du projet POCL, Nicolas FORISSIER rappelle que :

Le 4 juillet 2013 : Lors de la réunion du dernier Conseil d'Administration, il a été décidé de rédiger une motion à destination du Gouvernement, demandant :

- la mise en place rapide de l'observatoire de la saturation,
- la résolution des nœuds ferroviaires sans délai
- un phasage précis et un prévisionnel de financement de l'étape suivante des études
- l'inscription dans les prochains CPER, de travaux de modernisation des lignes en interconnexion avec le POCL, soit le POLT et la ligne Bourges/Montluçon

Le 9 juillet 2013 : l'association a envoyé cette motion à tous les membres du Gouvernement, aux responsables des infrastructures ferroviaires nationales, et aux parlementaires dont la circonscription est concernée par la future LGV.

Le 14 septembre 2013 : un communiqué de presse a été rédigé à la suite de la réponse du Premier Ministre, confirmant son choix pour le scénario de financement n°2, et désignant rapidement un Préfet coordinateur et la poursuite des études.

Le 23 Septembre 2013 : un tirage spécial presse sur la LGV POCL est édité pour faire un point sur l'actualité du projet et les enjeux du choix d'un scénario.

4 Octobre 2013 : l'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue à Clermont-Ferrand

21 Novembre 2013 : Le Préfet coordinateur est nommé par le Ministre des transports qui lui définit ses objectifs de mission afin de mettre en place l'étape suivante du projet, à savoir les études préalables à l'enquête d'utilité publique

Le 5 février 2014 : une question orale au Gouvernement a été posée par Rémy POINTEREAU, au Sénat, sur le calendrier du POCL : notamment sur la date de la réunion de synthèse des études complémentaires, et la mise en place de l'observatoire de la saturation

Le 25 Mars 2014 : un entretien a eu lieu avec le Ministre du Redressement Productif pour discuter de la modernisation du réseau complémentaire au POCL.

Rémy POINTEREAU remercie Nicolas FORISSIER pour sa synthèse. Il précise que l'année écoulée a permis de se mobiliser sur les lignes existantes préparatoires au réseau des LGV. Il remercie les acteurs qui se sont investis tout au long de l'année sur la ligne Bourges/Saint-Amand-Montrond/Montluçon et ceux qui se sont mobilisés autour de Jean-Claude SANDRIER, Président de l'association Urgence/ligne POLT. Il réaffirme l'urgence de travaux de modernisation sur ces lignes. Enfin, il indique qu'à cette heure, malgré les rencontres transversales et les sollicitations visant à l'inscription de travaux sur ces lignes dans les prochains CPER, aucune certitude n'a été donnée par le Gouvernement ou par le Préfet de Région.

Il propose à Jean-Michel BODIN d'intervenir à ce sujet un peu plus tard dans la réunion pour apporter quelques précisions sur des avancées potentielles.

Enfin, il demande au représentant du Préfet coordinateur de bien vouloir, quant à lui, aborder le point de l'ordre du jour relatif à la tenue des instances de pilotage.

5/ Synthèse de la réunion du Comité de pilotage du projet, organisée par le Préfet coordonnateur et dates du 2nd semestre pour la tenue des prochaines instances de pilotage.

Jérémy BOUQUET, chargé de mission auprès du Préfet Coordinateur Michel FUZEAU, présente tout d'abord les excuses du Préfet pour son absence.

Jérémy BOUQUET rappelle les missions données au Préfet. Dans un premier temps, le Préfet avait pour mission de finaliser la réunion des fonds de financement de l'étape précédente. L'objectif suivant était de réunir le 26 juin dernier, les co-financeurs afin de leur présenter en priorité, la synthèse de cette étape qu'ils avaient co-financé. A l'automne, le Préfet va réunir les élus lors de la Commission Consultative qui précédera la tenue du COPIL ; avec une réunion plus spécifique en Région Centre où se fait la différence sur le choix du scénario. Enfin, il rappelle que cette étape doit se conclure avant la fin de l'année.

Rémy POINTEREAU remercie le représentant du Préfet et demande aux membres s'ils ont des questions.

Jean-Jacques KEGELART, Vice-président de l'Agglomération de Montluçon, revient sur les directives liées au CPER 2014-2020 et souhaite avoir des précisions notamment pour la partie infrastructures de transport. Il demande ce qu'il en est de l'inscription des travaux demandés pour la ligne Montluçon/Saint-Amand-Montrond/Bourges.

Jérémy BOUQUET précise que les CPER doivent être signés pendant l'année et que les consultations vont reprendre lorsque les Préfets auront mandat de négociation, c'est à dire au cours de l'été.

Concernant l'inscription des études pour des travaux de modernisation, les consultations se feront avec la Région Auvergne dès la reprise des négociations. Ces éléments ont été abordés pendant la phase préparatoire.

Jean-Jacques KEGELART insiste pour savoir si les deux Préfets de Région concernés ont fait remonter leurs priorités et si cette ligne d'étude a bien été inscrite.

Jérémy BOUQUET précise que le volet mobilité a fait l'objet de premières orientations à l'automne dernier mais que les négociations ne sont pas finalisées dans les contrats avec l'Etat pour l'instant.

Alain BRUNAUD, Président de la CCI du Cher demande s'il est toujours d'actualité de chiffrer un calendrier de financement du projet, comme il en avait été question l'année dernière.

Rémy POINTEREAU précise alors que le Préfet lui aurait affirmé par téléphone, il y a peu, qu'il effectue un tour de table financier pour boucler la prochaine étape du projet. Le montant s'élèverait à une dizaine de millions d'euros. Cependant, le Président précise que la réforme territoriale complique la situation. Les enjeux des régions de demain seront-ils les mêmes pour les Régions d'aujourd'hui.

Jean-Pierre SAULNIER, Président du Conseil Général du Cher précise que les négociations se déroulent maintenant et qu'il faut demander aux Régions de s'engager. Les CPER pourront être re-négociés avec les nouvelles Régions à mi-contrat.

Benoit JAMES, chargé de mission au Conseil Régional d'Auvergne représentant le Président René SOUCHON, souhaite apporter des informations. Il précise que la Région Auvergne a demandé d'inscrire un budget « études » dans le volet mobilité, pouvant inclure des études sur la ligne Montluçon/Bourges. Un courrier le précisant a été envoyé au Préfet de Région et peut être transmis à l'Association.

Jean-Jacques KEGELART rappelle que la génération des fonds européens a démarré et que si les études sont inscrites, elles pourront ainsi élarger aux fonds européens. De plus, il précise que la ligne Bourges/Saint-Amand-Montrond/Montluçon est en cours de vote en session aujourd'hui au Conseil Régional pour être inscrite dans le schéma régional d'aménagement du territoire. Cette information peut être transmise à la Région Centre afin d'appuyer les négociations avec les Préfets.

Jean-Michel BODIN, Vice-président chargé aux Transports en Région Centre précise qu'à ce jour le Préfet n'a pas encore reçu son mandat de cadrage pour engager les négociations avec la Région Centre. Enfin, il affirme que RFF doit être impliqué dans le dispositif afin de déterminer les montants financiers nécessaires. Il déclare également qu'à ce jour la Région Centre n'a pas les ressources financières suffisantes pour mener de front tous les chantiers prioritaires.

Pour autant, il affirme que les investissements consacrés aux autres projets n'empêchent pas la Région de contribuer à la régénération de la ligne Bourges/Saint-Amand-Montrond/Montluçon, notamment dans le ré-aménagement des gares, comme elle l'a déjà effectué.

Enfin, Jean-Michel BODIN confirme qu'il est primordial de mobiliser et réorienter les usagers sur l'utilisation de la voie ferroviaire, malgré les perturbations.

Rémy POINTEREAU souhaite rappeler l'évaluation des coûts pour la modernisation de la ligne. Chiffrés par RFF, il faut compter environ 100 millions d'euros pour la totalité de la ligne (1 million d'euros du kilomètre) A court terme des études visant à améliorer les performances de la ligne (fluidité des circulations, vitesse) sont évaluées à environ 500 000 euros, et un investissement d'environ 5 millions d'euros permettrait d'améliorer les performances de la ligne à très court terme (travaux sur signalisations et amélioration des voies).

Le Président évoque également son rendez-vous avec le Ministre des Transports. En effet, ce dernier lui avait confirmé la programmation d'investissement par l'Etat de 10 millions d'euros dans le matériel roulant ferroviaire pour l'ensemble du territoire national, notamment dans des nouvelles rames bi-modes dont la ligne Bourges/Saint-Amand-Montrond/Montluçon pourrait être bénéficiaire dès 2016. Cette solution même précaire serait déjà une grande amélioration.

Rémy POINTEREAU demande à Jean-Claude SANDRIER s'il souhaite intervenir sur ce point puisque la ligne POLT qu'il défend est également concernée par ce nouveau matériel roulant.

Jean-Claude SANDRIER, Président de la Communauté de Commune Vierzon Sologne Berry et Président d'Urgence POLT, précise que sur l'aspect de la rénovation du matériel roulant, la commande gouvernementale a été passée mais sur le 1^{er} appel d'offres, ni la ligne Bourges/Montluçon, ni le POLT ne sont concernées. Par ailleurs, la proposition de la SNCF de mettre en place des rames de TGV rénovés dans les deux ans a été ajournée par le Gouvernement qui a décidé de lancer un 2^{ème} appel d'offre pour du matériel neuf, notamment pour les lignes précitées. Cependant le calendrier ne sera déterminé que lors du comité de pilotage prévu en septembre.

Alain BRUNAUD, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher souhaite rappeler que le POCL est un grand projet structurant interrégional. Dans le débat sur les périmètres, il trouve dommageable pour le projet que les Régions n'aient pas encore su débattre ensemble sur un périmètre élargi. Selon lui les Régions doivent porter ensemble ce projet.

Rémy POINTEREAU confirme les propos du Président de la CCI du Cher et affirme que la réforme territoriale peut soit nuire au projet soit le favoriser.

Olivier PRADEILLES, Chef de service Trans'Allier au Conseil Général de l'Allier souhaite indiquer que Monsieur DUFREGNE, Président du Conseil Général de l'Allier a rencontré récemment Monsieur SINOTI, le nouveau directeur SNCF départemental qui lui a précisé souhaiter engager une réflexion sur un éventuel pôle d'échange intermodal à Montluçon.

Rémy POINTEREAU félicite l'engagement du Conseil Général de l'Allier et **propose à l'Assemblée d'aborder le point suivant de l'ordre du jour.**

6/ Synthèse de la réunion du 1^{er} juillet 2014 sur la mise en place de l'observatoire de la saturation présenté par Jean-Jacques HENRY, chargé de mission de l'association.

Jean-Jacques HENRY rappelle les points importants décidés par la Commission mobilité 21, notamment le classement des projets en 2 catégories :

- Les projets prioritaires
- Les projets de seconde priorité

Il retrace l'origine de la création des observatoires de la saturation ferroviaire et précise qu'un Conseil scientifique national a été créé pour superviser 4 observatoires de lignes. Ces 4 observatoires de lignes sont liés à des perspectives de saturation du réseau, pour des projets classés en seconde priorité. Le projet POCL est concerné puisque son calendrier précis de réalisation est lié à la variable de saturation de la ligne Paris/Lyon.

Puis, il expose la composition de la structure organisatrice chargé d'observer la saturation de la ligne Paris/Lyon :

- Les 5 Préfets et 5 Présidents de Région, des CRCI, et CESR
- Un représentant expert du Commissariat Général de l'Environnement et du Développement Durable et de la DGITM
- Un représentant de l'OITC
- Un représentant du Grand Lyon
- RFF
- Les Entreprises Ferroviaires
- L'association TGV GCA
- L'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône
- La FNAUT, et l'AUTF

Monsieur HENRY présente les objectifs et le déroulé de la première réunion de l'Observatoire de la ligne Paris/Lyon qui s'est tenue à Dijon le 1^{er} juillet, et qui fut présidée par François-Régis ORIZET (CGEDD) :

- Présentation générale du contexte et des objectifs de l'observatoire
- Présentation du périmètre d'observation et de quelques notions sur la saturation ferroviaire et les grands nœuds aux extrémités.
- Première approche sur les indicateurs possibles
- Règles de fonctionnement
- Rapport annuel

Pour la présentation des objectifs, Jean-Jacques HENRY cite les objectifs rappelés lors de la réunion des observatoires : « ... le rôle de l'observatoire n'est pas de se substituer aux instances de pilotage ou de décision de ces projets. L'observatoire a pour vocation de cerner et décrire les phénomènes rendant compte de la capacité du réseau, d'examiner les actions et mesures de toute nature, notamment d'exploitation et d'aménagement du réseau, permettant d'améliorer cette capacité ; et d'éclairer ainsi les décisions d'anticipation des grands projets ... »

En ce qui concerne le périmètre d'observation : «... le cœur de réseau observé est constitué de la LGV Paris/Lyon, le Nœud Ferroviaire Lyonnais et la gare de Lyon. Le périmètre géographique de l'observatoire est toutefois bien plus large car il tient compte de toutes les lignes en interaction directe avec le cœur de réseau observé, c'est-à-dire des lignes qui reçoivent des circulations de ce cœur de réseau et qui lui en apportent... »

Pour ce qui est des indicateurs, ils se classent en 3 catégories (*usage, capacité et qualité de service*).

Jean-Jacques HENRY décrit l'indicateur d'usage du réseau qui concernera notamment l'évolution du nombre de circulation de trains depuis 5 à 10 ans, avec projection dans l'avenir. Puis, il présente celui de la capacité du réseau qui précisera les moyens d'espacement des trains (ERTMS notamment) en fonction de l'évolution des moyens techniques. Enfin, il précise que l'indicateur de qualité de service s'articulera autour de la régularité des trains avec la nécessité de distinguer deux effets de la saturation : d'une part une dégradation de la qualité de service par effet de « *frottement* », occasionnant des petits retards croissants; d'autre part la « *perte de résilience* » du système, c'est-à-dire la difficulté et le délai nécessaire pour revenir à l'exploitation normale du réseau après un gros incident.

Par ailleurs, Jean-Jacques HENRY précise que les indicateurs seront proposés et définis lors de la prochaine réunion.

Il aborde ensuite les règles de fonctionnement de l'observatoire. Celui-ci se réunira 1 à 2 fois par an, avec compte rendu et verbatim, suivi d'un rapport annuel remis au Ministre.

Rémy POINTEREAU remercie Jean-Jacques HENRY pour sa présentation. Il déclare que la présence de l'Association au sein de l'observatoire est une grande avancée. Il rappelle les 2 objectifs sur lesquels repose le projet. D'une part, la saturation de la LN 1, qui sera augmentée de fait par le report de voyageurs issus des lignes grands voyageurs provenant de l'étranger telle que la LYON/TURIN. Il précise qu'avec déjà 13 trains par heure et 60 jours par an de trombose du réseau, il est urgent d'intervenir. D'autre part, l'objectif pilier n°2, qui est l'aménagement du territoire n'a été que peu mis en avant et il le regrette.

Philippe BENSAC, Président de Bourges TGV déclare qu'il est dommageable que l'observatoire ne prenne pas en compte les voyageurs grandes distances (venant de l'étranger) mais uniquement les voyageurs inter-secteurs car la saturation sera aussi une question de fréquentation et de report plus large des lignes en provenance d'Espagne ou d'Italie. Il propose également de référencer des indicateurs de prix, de nombre de jours indemnisés dû aux retards et de concurrence.

Rémy POINTEREAU remercie Philippe BENSAC. Il confirme que le prix du billet est important et peut influencer sur le nombre de voyageurs potentiels.

Enfin, en attendant l'arrivée de Didier ROBLES, Directeur du Projet de LGV POCL, il propose d'aborder le point suivant à l'ordre du jour, notamment les actions à mettre en place à l'automne pour réactiver la mobilisation autour du projet.

7/ Propositions d'actions pour déterminer le choix du scénario final cet automne

Rémy POINTEREAU propose un projet d'une motion à destination des membres du gouvernement et des responsables d'infrastructure à faire délibérer par les collectivités de l'Association TGV Grand Centre Auvergne.

Le président commence la lecture de la proposition.



MOTION de l'Association TGV Grand Centre Auvergne

Conseil d'Administration- 11 juillet 2014- BOURGES

Réunie en Conseil d'Administration le 11 juillet 2014 à BOURGES,

1) l'association TGV Grand Centre Auvergne rappelle :

- **l'importance** que revêt la réalisation de la LGV PARIS-ORLEANS-BOURGES-CLERMONT-FERRAND-LYON dans la double logique de la désaturation de la ligne actuelle Paris-Lyon (*laquelle a été reconnu par le Commission Mobilité 21*) d'une part, et d'un aménagement solidaire du territoire pour les régions Centre, Auvergne et Limousin ignorées jusqu'ici par la grande vitesse d'autre part ;
- **Le choix unanime des élus** et des socio-professionnels pour un **scénario ouest variante Roanne** passant par Bourges, avec la **réalisation de l'électrification de la ligne Montluçon-Bourges** qui contribuera au désenclavement de territoires subissant un retard pénalisant en terme de desserte ferroviaire vers la capitale ;
- **la nécessité :**
 - o d'engager les études d'avant projet dès la remise des études complémentaires par RFF ;
 - o d'inscrire les crédits nécessaires au démarrage de celles-ci soit dans les CPER 2014-2020, soit au titre des crédits de droit commun.

2) l'association TGV GRAND CENTRE AUVERGNE soutien que le projet POCL :

- **s'inscrit** résolument dans la logique de la réforme territoriale fusionnant les régions au titre de la compétitivité, de la solidarité et de l'égalité des territoires qui sont autant d'enjeux majeurs affichés comme tel par le gouvernement.
- **améliorera** la relation entre les grandes Métropoles de Paris et de Lyon.
- **assurera** un aménagement équilibré des territoires du grand centre de la France ;

Par conséquent, sur proposition du Conseil d'Administration de l'association TGV Grand Centre Auvergne et après avoir entendu RFF sur les études complémentaires, le préfet de la région Auvergne, préfet coordonnateur et après avoir participé à la première réunion de l'observatoire sur la saturation de la ligne Paris-Lyon le 1^{er} juillet à Dijon :

- **demande** au préfet coordonnateur de veiller au respect du calendrier des étapes et des procédures comme rappelé par le représentant de RFF lors de la réunion du 11 juillet 2013 ;
- **souhaite** l'inscription immédiate des études et travaux de modernisation et

d'électrification de la ligne Montluçon-Bourges, sans attendre les conclusions de la saturation de la ligne actuelle Paris-Lyon

- **souhaite** l'inscription du projet POCL au titre de la révision du RTE-T et le lancement concomitant des premières études pour la réalisation de la LGV POCL. *Ces études peuvent être financés en faisant appel à l'enveloppe de crédits de 2 milliards d'euros réservée pour engager des opérations sur la ligne POCL.*
- **demande** à chaque collectivité territoriale, groupement de collectivités organismes consulaires de faire adopter cette motion par leurs instances exécutives et de les retourner à l'association qui les fera parvenir au Gouvernement et à tous les responsables concernés par ce projet d'intérêt national.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques, des suggestions ou des modifications à ajouter.

Michel MONNET, Vice-président de la Commission Mobilité et Transport représentant Denis THURIOT, Président de l'Agglomération de NEVERS, souhaite revenir sur le terme unanime inscrit dans la motion. Il déclare que l'Agglomération ne soutient pas le scénario OUEST mais plutôt le médian, et qu'en tant que représentant de l'Agglomération, il informe le Président qu'il ne votera pas cette motion.

Rémy POINTEREAU précise que la rédaction de la motion s'est basée sur la position précédente de NEVERS, et du Maire de NEVERS. Il demande que l'Agglomération soit responsable et s'aligne dans la continuité des décisions prises, celles-ci ayant fait l'objet déjà de nombreuses concertations pour arriver à ce consensus d'union sacrée.

Pour la Bourgogne, l'intervenant Denis GAMARD, Directeur chargé des Transports au Conseil Régional de Bourgogne rappelle que la Région BOURGOGNE n'était pas très favorable au scénario OUEST et avait une préférence pour le Médian, tout en précisant que la Région n'était pas défavorable au OUEST s'il était plus consensuel pour les collectivités. Il déclare tout de même qu'il va lui être difficile de voter une motion sur laquelle la Région ne s'est pas engagée.

Par ailleurs, il souhaite apporter une modification pour associer la Bourgogne aux autres Régions citées dans la rédaction de la motion, en demandant que soit stipulé au paragraphe 1 : l'Ouest de la Bourgogne.

Rémy POINTEREAU prend note de ses remarques et valide l'inscription de la demande dans la rédaction de la motion.

Jean-Claude SANDRIER pose la question de la pertinence de mettre en exergue la ligne Bourges/Montluçon, même si les problèmes sont concentrés sur cette partie de la ligne Montluçon/Vierzon/Paris. Par ailleurs, il demande que soit incluse dans ce cas la ligne POLT.

Enfin, il rappelle que le consensus établi permettait à toutes les collectivités de participer au financement du projet.

Rémy POINTEREAU remercie Jean-Claude SANDRIER et rappelle à tous les membres que le consensus établi permet le financement du projet. Il rappelle que Nevers dans les deux scénarios est desservi de la même façon et c'est pour cela que le précédent Maire avait accepté le scénario OUEST consensuel.

Nicolas FORISSIER précise que même dans la perspective d'une modification du nombre des Régions, l'engagement des collectivités ayant été pris, devait perdurer au-delà de cette perspective. Nicolas FORISSIER demande que le POLT ou la ville de Châteauroux soit également citée.

Michel MONNET argumente sur le coût inférieur du scénario Médian dans un contexte d'avenir allant vers une diminution des financements aux collectivités. Il rappelle les avantages du scénario Médian.

Rémy POINTEREAU rappelle qu'1 milliard sur une échelle de 50 ans est à relativiser. Il précise que le consensus trouvé est le patrimoine commun de l'Association et qu'en tant que Président, il se doit de continuer à porter les engagements qui ont été pris et à ne pas les changer à chaque élection.

Michel MONNET revient sur le terme de « choix unanime » et le conteste vivement.

Rémy POINTEREAU précise que cette motion est une proposition, qu'elle peut être amendée et que l'Agglomération a le choix de la voter ou non.

Jean-Jacques KEGELART, Vice-président à l'Agglomération de Montluçon replace le contexte du choix de ce terme. Il rappelle que cela fait 7 ans que l'Association travaille sur le projet, qu'elle l'a fait inscrire dans la loi, que l'ensemble des élus, des collectivités, des acteurs socio-économiques, des représentants de la société civile se sont mis d'accord sur le choix définitif d'un tracé, que ce travail de concertation a duré 18 mois, après maintes négociations, rapports et contre-études. L'association y est parvenue.

Jean-Jacques KEGELART précise que l'association sait déjà depuis 4 ans que le scénario médian coûte soit disant moins cher et qu'il impacterait moins l'environnement. Cependant, il précise que les contre-expertises menées ont apporté des ouvertures insoupçonnées qui ont permis de démontrer tout l'intérêt du scénario OUEST. Il demande aux nouveaux élus de faire preuve de responsabilités. Il précise qu'au-delà de la réforme territoriale, le projet possède deux atouts indéniables liés à la saturation et qui sont inscrits dans la réserve de 2 milliards de travaux affectés au traitement des nœuds ferroviaires. Le projet est notamment concerné sur ses 2 extrémités : l'arrivée en Ile-de-France et le nœud Lyonnais. Même avec la réforme territoriale, les Régions n'auront pas d'autre choix que de traiter ces deux points.

Jean-Pierre SAULNIER pense qu'il ne faut pas revenir sur ce qui a été établi. Il rappelle l'attachement du département au tracé Ouest et précise que cela n'empêche pas d'apporter de nouveaux éléments.

Rémy POINTEREAU remercie les intervenants et précise que la motion va être amendée des propositions et présentée à nouveau pour approbation et vote en fin d'assemblée générale. En attendant, il invite les membres à passer au point suivant à l'ordre du jour.

6/ Point sur le POCL : situation des études complémentaires, restitution de la concertation, synthèse de la réunion de pré-bilan du 8 juillet 2014, présentée par Didier ROBLES, Directeur du Projet POCL – RFF.

Didier ROBLES, Directeur du projet POCL remercie le Président et replace le contexte de la synthèse de cette étape complémentaire dont les objectifs sont d'éclairer le choix du scénario final avec des approfondissements notamment :

- en région Centre : pour tenir compte des forts enjeux environnementaux, agricoles et viticoles, et des attentes exprimées sur l'équilibre de la desserte de la région ;

- en région Auvergne : pour répondre à l'attente d'une meilleure liaison avec Paris et Lyon pour Clermont-Ferrand d'une part, d'une desserte de qualité pour Vichy-Moulins-Montluçon d'autre part ;
- sur l'ensemble du projet : pour approfondir les conditions de la faisabilité financière du projet et son évaluation socio-économique.

Il précise qu'en 2012, à l'issue du débat public, certaines caractéristiques du projet restaient à préciser sur les bases des deux scénarios retenus : le OUEST et le MEDIAN.

Les études complémentaires décidées ont porté sur des compléments en terme de dessertes, d'environnement et de faisabilité économique afin d'apporter un éclairage aux décideurs et les aider dans le choix du scénario final à retenir.

Il commence ensuite sa présentation en rappelant le cadre de la réunion du 8 juillet 2014 à PARIS, ayant pour objet de présenter le bilan de l'année de concertation des ateliers techniques et citoyens.

Il rappelle les thématiques des ateliers techniques de concertation qui se sont organisés autour de 4 grands axes :

- **De Paris à Nevers : quelle desserte ?** Quelles fonctionnalités ? Quels services ? Quels enjeux en termes d'infrastructures ?
- **De Nevers à Lyon : quelle desserte ?** Quelles fonctionnalités ? Quels services ? Quels enjeux en termes d'infrastructures ?
- **Aménager le territoire et doubler Paris – Lyon :** Comment les deux piliers du projet peuvent-ils assurer sa faisabilité financière ?
- **Environnement – Agriculture – Viticulture en région Centre**

L'équipe RFF projette le document de synthèse et Didier ROBLES en assure les commentaires.

Il indique que dans le cadre des deux grands piliers du projet, en ce qui concerne le pilier d'aménagement du territoire : il se traduit dans les études complémentaires par la question des dessertes et de l'accessibilité des territoires. La quinzaine d'indicateurs dégagés (nombres d'aller/retour dans la demie-journée, volume de déplacement, etc...) ont permis d'apprécier les effets du projet sur l'aménagement du territoire.

Il précise que les hypothèses de fréquence, de trafic et de temps de parcours ont été développées selon un principe méthodologique d'équilibre des recettes.

Par ailleurs, il présente les éléments qui ont permis d'éclairer les caractéristiques environnementales du projet et la différence entre les deux scénarios.

Enfin, il indique qu'aujourd'hui, la mission d'analyse de RFF est achevée (études et concertation technique et citoyenne). Les grandes étapes à venir sont la concertation politique, organisée par le Préfet coordonnateur des études, et la réunion des instances de gouvernance (COPI) avant une décision ministérielle d'ici fin 2014 où le Ministre arrêtera les conditions de poursuite du projet.